

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT JULIEN
BONNIEUX – GOULT – LACOSTE – LIOUX – MENERBES – MURS – ROUSSILLON – SAINT PANTALEON

**Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du
21 novembre 2008**

L'an deux mille huit et le vingt un novembre à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Etaient Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, ARINGHIERI, RAGOT
Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ
Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN
Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER
Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE
Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT
Pour la commune de Roussillon : Messieurs BONHOMME, JEAN
Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Etaient absents :

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur RUFFINATTO
Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY

Secrétaire de séance : Madame DAPRES

PRESENTATION SANS VOTE

Présentation de l'étude de faisabilité pour la création d'une structure multi-accueil petite enfance

L'Atelier Ostraka a eu un mois pour nous remettre ses conclusions sur la faisabilité d'une structure multi-accueil.

M. Olivier JOUBERT fait une présentation des résultats et distribue une copie de sa présentation à l'ensemble des participants. Conclusions en bref :

- l'ouverture d'un centre multi accueil de 15 à 20 places est justifiée pour 2010/11,
- la gestion pourra être assurée en régie (directe ou avec un prestataire de services) ou par une délégation de service public,
- les lieux d'implantation les plus adaptés sont soit près de la Gare de Bonnieux soit près de la ZAC de Goult ; il faut préciser les règles de constructibilité et les accès,
- la date initialement souhaitée pour l'ouverture, Septembre 2010, pourrait être difficilement tenue, en raison des différents délais de réalisation,
- Il faudra néanmoins ouvrir impérativement le 1^{er} Janvier 2011 si nous souhaitons prendre en compte cette structure dans le prochain renouvellement avec la CAF du contrat Enfance-Jeunesse pour les 3 années suivantes.

Création d'un parc à bois

Dans le cadre du projet de valorisation par le PNRL du cèdre du Luberon comme bois d'œuvre, il est proposé d'accueillir un parc à bois sur le territoire de la communauté.

Le site identifié est une parcelle qui se trouve à l'entrée du Parc d'activités de Pied-Rousset. Quelques aménagements sont nécessaires : création d'une plate forme, clôture, portail d'accès, raccordement au réseau.

Une convention de location sera signée entre l'O.N.F. et la communauté et une convention cadre spécifique sera signée entre chaque commune disposant de ressources forestières et l'ONF.

Le parc à bois sera géré par l'ONF.

Le coût de cet aménagement s'élève à environ 32 635€ HT dont 80% de subvention (pôle d'excellence rurale en Luberon). Aucune construction n'est envisagée sur la parcelle.

Trufficulture « l'avenir de la Truffe face au réchauffement climatique » :

Le projet de valorisation de la culture de truffes du Luberon est présenté par Yves Rousset-Rouard et répond à plusieurs objectifs dont le renforcement du tourisme, de l'agriculture, la création de coupe-feu naturels.

Il faudrait donc cette année :

- **protéger** cette culture menacée par le réchauffement climatique,
- la **développer** pour rendre les truffes accessibles à une majorité de consommateurs
- **augmenter** la part de marché de notre région en concurrençant la truffe du Périgord plus connue à ce jour
- **promouvoir** cette idée auprès d'agriculteurs, d'investisseurs ou de passionnés de la truffe pour que soient créées de nouvelles truffières.
- **Instaurer** des échanges avec la région trufficole d'Alba et du vin de BAROLO en Italie.

Pour cela nous pourrions offrir ou vendre le livre récemment publié et offert à tous les membres du conseil par Yves Rousset-Rouard. Le Conseil communautaire décide d'acheter quelques uns de ces ouvrages à tarif préférentiel pour assurer cette promotion.

SEANCE DU CONSEIL

1/ Approbation du compte rendu sommaire du 23 septembre 2008

Unanimité.

2) Création d'une structure multi-accueil petite enfance, validation et décision de la capacité d'accueil

Vote à l'unanimité pour la création d'une structure multi-accueil de 15 places.

Mode de gestion choisi : la régie.

3/ Création d'un parc à bois - demande de subvention

Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité et charge le PNRL d'engager la demande de subvention.

4/ Liste des décisions du Président

GSM : 4 127,50 € HT

Atelier OSTRAKA (tranches ferme et conditionnelle : 9 780,00 € HT

5/ Signature du contrat enfance et jeunesse avec la CAF

Autorisation de signature à l'unanimité au vu du récapitulatif financier global et de la dégressivité des financements.

6/ Convention Communauté / commune de Joucas pour accueil périscolaire

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de prendre en charge le coût de cet accueil péri-scolaire mis en place par Joucas et dont profitent les enfants de Murs et Lioux. La facturation sera établie en fonction de la fréquentation effective de chaque enfant.

La question de l'accueil péri-scolaire pour les enfants de Lacoste est soulevée et sera évoquée lors d'un prochain conseil.

7/ Option pour le maintien de la fiscalité mixte

Elle est reconduite pour la durée du mandat. Il est rappelé que depuis 2001 les taux additionnels pour la communauté sont de 0%.

8/ Décision modificative n°3 – budget principal 2008

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	20082	Construction	39 100,00
			Total	39 100,00

Crédits à déduire

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	10003	Création garage, bureaux, pôle d'accueil	- 33 000,00
21	21571	20061	Acquisition matériel de voirie	- 6 100,00
			Total	- 39 100,00

Unanimité

9/ Approbation de la charte modifiée du PNRL

Deux espaces anciennement classés en zones Nature et Silence avaient été retirés lors du renouvellement de la charte du Parc Naturel. Suite aux observations du Conseil National de la Protection de la Nature le PNRL se voit dans l'obligation de revenir sur ces deux retraits. Les deux communes concernées (Goult et Roussillon) ainsi que la communauté de communes ont à se prononcer sur ces nouveaux documents. La commune de Roussillon est d'accord pour rétablir en zone silence le territoire des Ociers ; cette décision a été votée par le conseil municipal.

En ce qui concerne la Zone située à Goult la commune n'a pas encore délibéré car elle souhaite avoir toutes les garanties sur les activités qui y sont pratiquées.

Le Conseil approuve le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Luberon à raison de quinze voix pour et trois abstentions.

10/ Approbation convention relative aux Convivales avec Eclats de Scènes

Le conseil accepte, à l'unanimité, la signature de cette convention qui nous engage pour un montant de 7 700 € HT pour 2009 (pour mémoire 10 500 € en 2008).

11/ Installation des nouveaux délégués suppléants et Création et composition des commissions communautaires

Installation communautaire des nouveaux délégués suppléants acceptée

12/ Questions diverses

- Réponse à la lettre du président du CCAS d'Apt relatif à la prise en charge par les crèches d'Apt des enfants de Lacoste, Bonnieux et Roussillon.
 - Réponse à la lettre de Maïter Léger concernant la suite à donner au problème du camion stationnant dans la ZAC : Pas de suite à donner (le camion étant parti).
 - Visite du Laboratoire Souterrain Bas Bruit de Rustrel/10 membres au moins sont intéressés par cette visite de préférence un Lundi matin. Christelle informera les intéressés de la date de cette visite.
- Conseil Régional le 8 décembre pour répondre aux inquiétudes par rapport au tissu économique de notre région.
- Charlotte Rivière de Jazz en Luberon viendra le 28 novembre présenter son nouveau plan d'action.
- Téléthon : le Relais à vélo des Élus a été organisé et nous souhaitons une participation nombreuse des élus et de leur famille au circuit et aux accueils dans les villages.

- Agenda : les vœux de la communauté auront lieu le samedi 17 Janvier à 11 heures à la salle des fêtes de Goult. Tous les conseillers de la Communauté et les conseillers municipaux sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Vu pour être affiché, le 29 novembre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.